

Nombre de membres en exercice: 9	Séance du 07 décembre 2016
Présents : 8	L'an deux mille seize et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 01 décembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre JAVELOT Sont présents: Jean-Pierre JAVELOT, Dominique MORIN, Esther SARGOS, Xavier BASCOU, Christophe CHATAIGNIÉ, Daniel HOUELCHE, Annette RELIER, Marc RICHER
Votants: 8	Absents: Marc RAILLOT, Secrétaire de séance: Daniel HOUELCHE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h40.

Les procès-verbaux des séances du 29/09 et du 27/10 sont approuvée à l'unanimité.

M. Jean-Pierre JAVELOT demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération relative au PADD.

Objet: Budget 2016 : vote de la décision modificative n°2 - DE 2016 032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du budget 2016,
Considérant qu'il nécessaire de procéder aux réajustements des comptes,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
- ADOPTE la décision modificative n°2 comme suit :

section	nature comptable		à réduire	à augmenter
fonctionnement	chapitre 60	article 6061 - fournitures non stockables	1 535,00 €	
		article 60621 - combustibles	500,00 €	
		article 60622 - carburants	250,00 €	
		article 60631 - fournitures d'entretien	250,00 €	
		article 6064 - fournitures administratives	698,00 €	
	chapitre globalisé 14 - chap 73	article 73925 FPIC		340,00 €
	chapitre globalisé 12 - chap 64	article 6411 - personnel		393,00 €
	chapitre globalisé 12 - chap 64	article 6470 - charges sociales		2 500,00 €
	total		3 233,00 €	3 233,00 €

Objet: DETR 2017 - aménagement des bâtiments publics : accord de principe - DE 2016 033

Vu l'article 179 de la loi n°2010-16-57 de finances pour l'année 2011 instaurant la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux,
Vu les articles L23334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que les travaux d'aménagement et de mise aux normes des bâtiments administratifs sont subventionnables entre 20% et 50%,
Considérant que dans le cadre de notre dossier ADAPT, il y a lieu de procéder à une mise aux normes des accès aux Personnes à Mobilité Réduite;
Considérant la vétusté des revêtements muraux de la mairie,
Considérant qu'en raison des menaces terroristes, il y a lieu d'équiper l'école d'une caméra extérieure,

Considérant que la somme des travaux est inférieure à 35 000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2017
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières inhérentes à ce dossier

Objet: CCVVS : approbation des modifications statutaires - DE 2016 034

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-17,

Considérant les délibérations 2016-35 et 2016-41 prises par le conseil communautaire le 4 octobre 2016,

Considérant la notification en date du 12 octobre,

Considérant le déménagement du siège social de la CCVVS,

Considérant le projet de construction d'une gendarmerie à Magny en Vexin,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications statutaires comme suit :

modification de la rédaction de l'article 3 : « *Le siège de la communauté de communes est fixé au 12 rue des frères Montgolfier, 95420 Magny En Vexin. Le Conseil communautaire pourra se réunir en son siège ou dans un lieu choisi par lui dans l'une des communes membres.* »

- modification de l'article 16.4: « **16.4 - Sécurité publique** : *La communauté de communes étudiera la faisabilité technico-économique de la construction d'une gendarmerie située à MAGNY EN VEXIN. Le cas échéant, elle décidera de la prise en charge de la construction et de l'exploitation de ce bâtiment.* »

Objet: Elaboration du PLU : Débat sur le PADD - DE 2016 035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre III du Code de l'Urbanisme fixant le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

CONSIDERANT que c'est ainsi notamment que l'article L151-5 dispose que les PLU «comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)»

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-12 disposant «qu'un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme»

Considérant qu'après la phase de diagnostic territorial dressé par le bureau d'étude, la rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durables s'est fixé comme objectifs de :

- Trouver un équilibre entre :
 - Le renouvellement urbain, le développement urbain, la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation du centre bourg,
 - L'utilisation réfléchie des espaces naturels qu'ils forment le paysage ou qu'ils soient utilisés par l'activité agricole,
 - La sauvegarde du patrimoine bâti identitaire ou remarquable,
 - Les besoins en matière d'équipements publics.
- Trouver un point d'équilibre entre les types d'habitats en assurant une mixité d'offres de logements, favorisant notamment l'accueil de jeunes ménages,

PV 07/12/2016

Considérant les thématiques suivantes :

- Thématique 1 : Maîtriser et organiser le développement communal
- Thématique 2 : Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale de la Commune

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme disposant que " le Conseil Municipal, *après avoir pris acte de la présentation du projet de Plan Local de Développement Durables aux Personnes Publiques Associées* a débattu des orientations générales du PADD",

Considérant la réunion préalable avec les PPA;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND acte du PADD tel que présenté en séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A Montreuil sur Epte, le 08/12/2016

Le Maire

Jean-Pierre JAVÉLOT



27, rue Saint-Denis
95770 MONTREUIL-sur-Epte
Tél. 01 34 67 65 62
Fax 01 34 67 65 62

APPROBATION DU PV DU 07/12/2016

Objet: Budget 2016 : vote de la décision modificative n°2 - DE 2016 032

Objet: DETR 2017 - aménagement des bâtiments publics : accord de principe - DE 2016 033

Objet: CCVVS : approbation des modifications statutaires - DE 2016 034

Objet: Elaboration du PLU : Débat sur le PADD - DE 2016 035

Jean-Pierre JAVELOT

Dominique MORIN

Esther SARGOS

Xavier BASCOU

Christophe CHATAIGNIE

Daniel HOUELCHE

Annette RELIER

Marc RICHER